

## FICHE DE POSTE

Crée le 31/08/2023

---

### 1. DENOMINATION DU POSTE / CONVENTION COLLECTIVE

Psychologue/CCN du 15 mars 1966

---

### 2. FINALITES ET OBJECTIFS DU POSTE DE PSYCHOLOGUE

Le/la psychologue anime des fonctions d'évaluation et de soutien auprès des personnes accompagnées.

Il/elle est en particulier à même de faire le bilan du développement cognitif et mental du jeune et apporte un éclairage clinique sur la structuration de sa personnalité.

Il/elle est garant de l'accompagnement psychologique qui peut avoir des visées thérapeutiques favorisant l'expression des ressentis et la construction psychique, soit par des entretiens individuels, soit par des dispositifs de groupe.

Le/la psychologue participe aux réunions institutionnelles, à la mise en forme et l'évaluation des projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA), des dispositifs d'accompagnement, et à la réflexion sur le projet d'établissement et de services.

Il/elle aide les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire à répondre à leurs questionnements sur la problématique d'un enfant et les modalités de son accompagnement au quotidien.

Il/elle est à disposition des représentants légaux pour les accompagner et les soutenir dans leurs fonctions parentales et éducatives.

---

### 3. SERVICE DE RATTACHEMENT

UEMA du SESSAD POC Y MES

---

### 4. MISSIONS / ACTIVITES / TACHES DU POSTE

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, managée par le/la chef de service du SESSAD, le psychologue participe à l'élaboration de la co-construction des projets (PPS et PAI) avec l'enfant et sa famille au sein de l'UEMA.

Il organise et rédige les évaluations et diagnostics.

Il conçoit et propose la mise en place d'actions thérapeutiques et méthodes psychologiques auprès des enfants.

#### **Évaluation et accompagnement :**

- Transférer ses savoir-faire/compétences dans le cadre des apprentissages, en intervenant auprès des enfants et en montrant les gestes techniques et les stratégies d'engagement.
- Prendre en compte les différents profils des élèves et, en particulier, les conséquences de leur fonctionnement spécifique (perceptif, cognitif et comportemental) sur les différents domaines développementaux et sur les apprentissages.
- Veiller à la mise en œuvre des préconisations de la supervision pour la gestion des comportements problèmes et analyser le comportement des enfants en contexte pour rédiger des protocoles. Mettre en œuvre les réponses adaptées en collaboration avec l'enseignant et l'équipe.
- Mettre en œuvre l'action d'accompagnement familial de soutien à la parentalité et de guidance parentale.
- Coordonner et participer aux évaluations fonctionnelles initiales et longitudinales régulières des enfants.

#### **Travail avec l'équipe pluridisciplinaire :**

- Participer avec l'équipe de façon active à la co-construction des objectifs individuels des enfants, en référence aux projets individuels d'accompagnement et faciliter leur mise en œuvre.
- Animer et garantir la mise en réflexion pluridisciplinaire lors de l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement et en assurer la formulation et l'enchaînement des idées.
- Proposer une analyse et formuler des hypothèses de compréhension de la problématique des personnes accompagnées.
- Être garant de la place du jeune dans son Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Accompagner l'enseignant lors de l'élaboration des programmes d'apprentissage.
- Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte.

- Utiliser et rédiger le recueil des données utiles à l'équipe.
- Participer activement aux réunions d'équipe.
- Participer aux commissions d'admission.

**Autres activités :**

- Faire le lien et coordonner les interventions des partenaires internes (inclusion inter-école) et externes : médecins, CMPP, psychologue scolaire, etc.
- Participer au développement de partenariats extérieurs.

---

## **5. RELATION HIÉRARCHIQUE**

Sous l'autorité de la directrice de l'établissement et des services, par délégation du Directeur Général de l'association Joseph Sauvy.

---

## **6. DÉLÉGATION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE**

Délégation ponctuelle de représentation de l'établissement et des services sur l'extérieur.

---

## **7. RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES**

Travail relationnel avec l'ensemble des personnes et des services.

---

## **8. COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES**

- Diplôme : Master 2 en psychologie ou en neuropsychologie ou DESS en psychologie.
- Connaître de façon approfondie les TSA et les troubles associés.
- Maîtriser les programmes et les outils spécifiques recommandés par la HAS et utilisés dans l'UEMA.
- Connaître et savoir mettre en œuvre les approches comportementales et cognitivo-développementales telles que ABA, TEACCH, etc.
- Maîtriser les outils d'évaluation : PEP3, TTAP, KABC, VINELAND II, VB-Mapp, etc.
- Connaître les méthodes de communication alternative et augmentée, telles que PECS, Makaton, etc.
- Connaître le cahier des charges des UEMA.
- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau en acceptant d'interroger sa pratique et ses modes d'intervention.
- Savoir gérer les situations de crise des enfants accueillis.
- Savoir formaliser les comptes rendus de bilans et projets et mettre en place des outils d'évaluation.
- Actualiser de façon permanente ses connaissances et techniques au regard de l'évolution du projet de service, des besoins de la population accueillie, des pratiques, des réglementations, des dispositifs et ressources du territoire.
- Soutenir un intérêt pour la recherche et l'innovation.
- Participer à la construction collective des rapports d'activités et autres enquêtes.
- Autonomie
- Force de proposition
- Sens de la confidentialité, discrétion

---

## **9. SUGGESTION OU CONTRAINTES DU POSTE**

Capacités d'adaptation nécessaire, partenariats multiples, mobilité...

---

## **10. MOYENS DU POSTE**

« Le psychologue dispose sur le lieu de son exercice professionnel d'une installation convenable, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel, et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature de ses actes professionnels et des personnes qui le consultent », (*Titre II, Chapitre 2, Article 15 du Code de Déontologie des Psychologues*).

---

## **11. ADAPTATIONS**

Formations complémentaires spécifiques.

---

## **12. ACTUALISATION DE LA FICHE DE POSTE :**

Le service ou l'établissement modifiera la fiche de poste selon les besoins ou nécessités de service entraînant une modification de l'organisation du travail.

---